

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien  
QUINZE CENTIMES

Seizième année. — N° 5.641

ALLOUNEMENTS:

	15 h	16 h	17 h
Nièvre et limites...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union postale....	82.00	43.00	22.00

TÉLÉPHONE: 247 & 248

Administration et Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS

Publicité (annonces et réclames) : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

COMPTÉ CHÈQUES POSTAUX : Paris 272-43 — REGISTRE DU COMMERCE : N° 57

## A LA CONFÉRENCE DE LONDRES

Tout le monde est d'accord  
... jusqu'à mardi  
jour où les Allemands  
arriveront à Londres

Londres, 2 août. — La conférence s'est ouverte en séance plénière à 11 heures, au Foreign-Office. Tous les chefs des délégations, accompagnés de leurs experts, étaient présents. La conférence a approuvé, à l'unanimité, la résolution des premières et troisièmes commissions, acceptant dans son ensemble, la proposition française d'arbitrage général pour les manquements, les prestations en nature et les transferts. Sur ce dernier point, satisfaction est donnée à la demande française tendant à permettre l'arbitrage en cas de partage des voix au sein du comité des transnistres.

Un comité de rédaction est chargé de rédiger, d'ici mardi, trois protocoles destinés à la mise en œuvre des résolutions françaises par la conférence, pour l'application du plan Dawes l'un entre les alliés sauf, le deuxième entre les alliés et l'Allemagne, le troisième entre la Commission des réparations et l'Allemagne.

La Commission des Réparations va être, en effet, saisie par la Conférence de la partie des résolutions prises qui est de son ressort.

### La convocation des Allemands

Communication sera également faite à l'Allemagne des décisions qui la concernent. Ces documents seront ensuite publiés.

A l'issue de la séance plénière, les six chefs des délégations ont continué à délibérer entre eux, au sujet de la convocation des Allemands qui seront invités à se rendre à Londres pour mardi. Ensuite, ils ont examiné la question du maintien de 3.500 chemins franco-belges sur le réseau rhénan pour assurer la sécurité des communications des troupes d'occupation.

Enfin, ils ont discuté la question de l'autorité chargée éventuellement de l'expérimentation du rapport Dawes, ainsi que des discussions prises à Londres pour en assurer l'exécution.

A 14 heures, la délibération se poursuivait encore. La commission des réparations a tenu ce matin une courte séance, sous la présidence de M. Barthou. Les membres de la commission ont décidé de ne pas se réunir avant mercredi à moins que des raisons spéciales ne les obligent à tenir séance mardi.

### M. Herriot nous dit

A l'issue de la conférence, M. Herriot a fait les déclarations suivantes :

Vous me voiez tout d'abord heureux de l'accord qui vient enfin de s'établir à la conférence. La patience et les laborieux efforts de la délégation française trouvent aujourd'hui leur récompense complète par le rétablissement de l'entente internationale.

Les opérations de l'Allemagne vont se trouver commercialisées et toutes les difficultés qui décleront désormais entre le Reich et les Alliés seront soulevées à l'ouverture. Ainsi, même les réparations va sortir du domaine de la politique et ce règlement ne peut manquer de se trouver facilité puisqu'il s'appuiera à l'avant sur une base positive et pratique.

### Les Allemands veulent poser la question des responsabilités de la guerre

Londres, 2 août. — L'invitation aux Allemands est partie cet après-midi pour Berlin. Le bruit court que la délégation germanique pourrait ne pas se hâter de venir à Londres, désirant prendre contact avec M. Hughes, secrétaire d'Etat américain des affaires étrangères qui est attendu à Berlin. Elle pourrait cependant le voir dimanche, puis partir pour Londres où elle arrivera lundi, mardi au plus tard.

En prévision de l'arrivée prochaine des délégués allemands, on se préoccupe de certaines prétentions que leurs porte-paroles ont manifestées récemment, et qui consisteraient à poser à la conférence de Londres des questions tendancieuses sans rapport aucun avec l'objet de cette conférence. Si l'on en croit les échos de certaines conversations privées auxquelles auraient pris part des collaborateurs de M. Herriot, celui-ci considère qu'à aucun moment sous aucune forme, on ne saurait admettre que les Allemands lorsqu'ils se trouveront en présence des négociations alliées posent la question de la responsabilité du gouvernement de Berlin dans la guerre déclenchée il y a 10 ans.

Le président du conseil français aurait déclaré qu'il quitterait la salle si les Allemands posaient cette question injurieuse.

### LES OFFICIERS ANGLAIS A VERTDUN

Vertdun, 2 août. — Une délégation de l'Ecole militaire anglaise des Cadets, se composant de 4 généraux, 110 officiers et 1.100 cadets, est arrivée ce soir à Vertdun, par trains spéciaux. Elle a été reçue à la gare par les autorités militaires.

Demain dimanche, après le premier déjeuner, ils visiteront la région de Verdun et les champs de bataille. Mardi, la délégation se rendra aux Sparses, et mercredi ils quitteront Verdun à 10 heures.

Nous apprenons avec plaisir que Madame la marquise de Tracy vient de mettre heureusement au monde, une fille.

Nous prions M. le marquis de Tracy, administrateur-délégué de Paris-Centre, de bien vouloir présenter à la mère les vœux respectueux de prompt rétablissement qu'expriment, en cette circonscription, les amis et collaborateurs de Paris-Centre.

## LE GRAND PRIX DE TOURISME DE L'A.C.F.

Dauvergne, sur Peugeot, se classe premier

Lyon-Circuit, 2 août (de notre envoyé spécial). — L'épreuve d'endurance du Grand Prix de Tourisme s'est poursuivie pendant toute la nuit, jusqu'à ce matin 8 heures. Il faut bien le dire, le spectacle de cette course ne fut pas, pour les quelques acharnés qui s'obstinent à ne point dormir, très fertile en émotions. Aussi bien ne s'agissait-il pas de procurer un spectacle. Le but de cette première épreuve du Grand Prix de Tourisme était, on le sait, d'imposer aux véhicules certains difficultés voulues et de poser à leur conducteur quelques « colles » bien senties. Lorsque les uns et les autres auront gagné leur maîtrise, ou le contraire, ils pourront s'allier dans quelques heures, pour disputer l'épreuve de vitesse.

La plupart des concurrents, mécaniciens et hommes se tireront d'affaire aussi bien que possible. Presque tous rouleront aux moyennes imposées, tout en satisfaisant aux difficultés que d'astucieux commissaires leur suscitent et en demeurent dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de minutes de pénalisation — sanctions minimales qui ne briseront pas la carrière des concurrents — il y eut quelques pannes irrémédiables, provoquant des accidents et en empêchant dans les limites de la consommation d'essence qui leur était permise. Presque tous, disons-nous, mais non la totalité. En dehors d'un certain nombre de



# Lire, page 4, notre nouveau feuilleton : LA CHATTE BLANCHE

## DERNIÈRE HEURE

QUATRIÈME ÉDITION CINQ HEURES DU MATIN

### La délégation allemande dictera à Londres ses conditions

Oui, les bouches qui ont perdu la guerre vont gagner la paix

Berlin, 2 août. — Les meilleures politiques suivent avec la plus vive attention les événements de Londres.

On déclare déjà que certaines décisions de la conférence ne pourront être acceptées par la délégation allemande.

Les nationalistes s'indignent à l'idée que l'évacuation de la Ruhr pourrait ne pas être immédiate.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

### M. Hughes nourrit ce soir Von Seeckt à l'ambassade américaine

Berlin, 2 août. — M. Hughes donnera demain soir à l'ambassade américaine un grand dîner auquel assisteront notamment le chancelier, le ministre des affaires étrangères, le président de la Reichsbank, le général von Seeckt, etc., etc. M. Hughes recevra lundi les représentants de la presse. Il partira le soir pour Brême où il s'embarquera sur le paquebot *Président Harding* pour les Etats-Unis.

### le communiqué officiel de la Conférence de Londres

Berlin, 2 août. — Le communiqué officiel suivant a été publié à l'issue de la conférence plénière qui s'est tenue aujourd'hui :

La conférence s'est réunie ce matin, à 11 h. 30, au Foreign Office, sous la présidence de M. Acland, Sir Dallal Dalal, haut commissaire pour l'Inde, faisait partie de la délégation britannique.

La première et la troisième commission ont présenté leur rapport qui représente les propositions contenues dans la note française du 30 juillet 1924.

Le rapport de la première commission a été adopté sans débat. Il est annexé au présent communiqué.

Le rapport de la troisième commission ent

présente leur rapport qui représente les pro-

positions contenues dans la note française du

30 juillet 1924.

Le rapport de la première commission a été adopté sans débat. Il est annexé au présent communiqué.

Le rapport de la troisième commission ent

présente leur rapport qui représente les pro-

positions contenues dans la note française du

30 juillet 1924.

Toutefois, si la décision de la C. D. R. rejette les demandes, on y faisant droit, il n'y a pas de majorité, tous les membres de la C. D. R. ayant pris part au vote pourront, dans un délai de 24 heures, faire approuver cette décision devant une commission arbitrale composée de trois personnes impartialles et indépendantes dont la décision sera définitive. Les membres de la commission arbitrale seront nommés pour 3 ans par la C. D. R. stationnent à l'unanimité ou à défaut de celle-ci par le président en exercice de la cour permanente de justice internationale de La Haye.

Le président de la commission arbitrale sera, un citoyen de la commission internationale des Etats-Unis, il sera pourvu aux vacances comme aux premières nominations.

Le rapport relatif à l'alinéa F est annexé au présent communiqué.

Un comité de juristes a été chargé de coordonner les rapports des diverses commissions.

A l'issue de la séance, les premiers ministres de Belgique, de France et de Grande-Bretagne, l'ambassadeur des Etats-Unis, ainsi que les chefs des délégations italiennes et japonaises se sont préoccupés de l'invitation qui leur a été adressée au mouvement allemand qui leur envia à Londres les délégués qui devront régler avec la conférence la mise en exécution du rapport Dawes.

M. Ramsay MacDonald, comme président de la conférence, a été autorisé à lancer l'invitation en exprimant l'espérance que la délégation allemande arriverait à bref délai. L'invitation a été lancée.

Nous ne donnons pas en entier le texte annexé au communiqué. Pour la première commission, par exemple, le protocole a déjà été publié il y a quelques jours, et il n'a été décidé que pour y introduire le recours à l'arbitrage proposé par le plan français. Nous donnons seulement le paragraphe 16 bis de ce protocole qui a trait précisément à l'arbitrage.

### LA PAIX BRITANNIQUE

### Les avions anglais bombardent les Indes

Simla, 2 août. — Les indigènes de la région du Nord-Ouest de l'Inde ont ramené, en particulier *Paris-Centre*, ont signifié qu'il y a peu de temps. En passant par la capitale et en visitant la ménagerie du Jardin des Plantes (déjà très heureusement reconstruite grâce à l'activité de M. le professeur Mangin, directeur du Muséum) — alors donc admirer, chers lecteurs, ce nouveau venu, ainsi que le beau chameau femelle à deux bosses (exactement de même couleur de pelage) offert par M. de Provins — le Dromadaire baveux étant fort peu intéressant à regarder. Ce faisant, vous songerez peut-être, avec quelque malignité, que contre ces chameaux-là, au moins, on a pris la précaution de les mettre en cage.

AVICENNE.

agréable que de « faire du chameau » à une ou deux bosses. L'animal marche « à l'amble » ; c'est-à-dire qu'il lève et avance, en même temps, les deux jambes du même côté. Il s'ensuit donc un « roulis » et un « langage » sérieux, comme on dit dans la marine. Le roulis et le galop sont également insupportables : le trot seul est assez bien « encasé » par le cavalier... à la condition que celui-ci ne soit pas trop novice. Et j'ai même vu dire que certains gens qui auraient voulu tenter ce genre d'hippisme auraient éprouvé des sensations analogues à celles du mal de mer.

Terminons cette petite étude « camélienne » en indiquant, quantité la Chambre à deux bosses donnée par le commandant de Provins, le Muséum possède encore, comme échantillons vivants du genre Chameau un Dromadaire brun foncé (qui balance, d'ailleurs, d'une façon fort peu régulière et qui étend, cyniquement, son abondante salive sur les barreaux de son enclos) et, enfin, un magnifique Dromadaire malé, en parfait état et à belle robe blanche qui représente une toute récente acquisition du Muséum, que les journées — et en particulier *Paris-Centre* — ont signalé, il y a peu de temps. En passant par la capitale et en visitant la ménagerie du Jardin des Plantes (déjà très heureusement reconstruite grâce à l'activité de M. le professeur Mangin, directeur du Muséum) — alors donc admirer, chers lecteurs, ce nouveau venu, ainsi que le beau chameau femelle à deux bosses (exactement de même couleur de pelage) offert par M. de Provins — le Dromadaire baveux étant fort peu intéressant à regarder. Ce faisant, vous songerez peut-être, avec quelque malignité, que contre ces chameaux-là, au moins, on a pris la précaution de les mettre en cage.

UN TRAIN DERAILLE

Lorient, 2 août. — Par suite d'un dispositif détecteur d'un aiguillage près d'Auray, un train a derrière. Six wagons chargés de marchandise, entraînés par la chute de la locomotive, ont été entièrement détruits. Il n'y a pas d'accident de personnes.

### LE TOUR DU MONDE DES AVIATEURS AMÉRICAINS

### Nelson arrivera-t-il seul en Islande ?

Londres, 2 août. — Les aviateurs américains qui tentent d'accomplir le tour du monde, ont quitté Kirkwall dans les îles Orkney ce matin, à 9 h. 29. Toutefois, le lieutenant Smith et le lieutenant Wades sont revenus peu après à leur point de départ, par suite du brûlard épais qui échait le large. Ils annoncent qu'ils avaient perdu de vue l'appareil du lieutenant Nelson. Un message ultérieur du croiseur américain « Richmond » déclare que le destroyer « Billings », qui croisait au large l'île Forroté, aperçut midi, l'avion du lieutenant Nelson, volant dans la direction de l'Islande.

Le lendemain, répondant à l'interrogation de l'« Islander », le capitaine du croiseur a déclaré que les deux hommes étaient morts.

Les nationalistes s'indignent à l'idée que l'évacuation de la Ruhr pourrait ne pas être immédiate.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce matin, dans ses grandes lignes, l'attitude très catégorique que devra observer la délégation allemande.

Le Reich demandera énergiquement cette évacuation.

Le cabinet du Reich a fixé ce mat

# ALLIER

## Programme des Fêtes cyclistes du Vélo-Sport Vichysois

1<sup>re</sup> JOURNÉE : 15 AOUT 1924

1<sup>re</sup> Course. — Prix des hôtels du Parc et Majestic, Internationales vitesse ; 3 séries qualifiant chacune 2 hommes ; Repêchage de 2 hommes ; deux demi-finales qualifiant chacune 2 hommes, 20 francs aux 3<sup>e</sup>, 5 francs aux 4<sup>e</sup>. Finale : 200 francs, 100 francs, 60 francs, 40 francs.

2<sup>e</sup> Course. — Grand prix de la ville de Vichy : Course de vitesse entre 3 coureurs par invitation, 2.250 francs de prix.

3<sup>e</sup> Course. — Prix des Grands Magasins : Course de primes internationales sur 10 tours. A chacun des 8 premiers passages, primes de 15 francs au 1<sup>er</sup> et 5 francs au 2<sup>nd</sup> ; primes finales sur 2 tours : 75 francs, 50 francs, 30 francs, 25 francs et 20 francs.

4<sup>e</sup> Course. — Prix du Vélo Sport Vichysois : Course handicap internationale en trois séries qualifiant chacune 2 hommes. Finale : 125 francs, 80 francs, 60 francs, 40 francs, 25 francs et 20 francs.

En outre, le premier recevra une plaquette vermeil offerte par la maison Illinoian.

5<sup>e</sup> Course. — Prix du Sporting Club de Vichy. — Régionale vitesse réservée aux coureurs du département de l'Allier et des départements limitrophes. 4 séries qualifiant chacune 2 hommes.

6<sup>e</sup> Course. — Grand prix du Casino de Vichy : Américaine internationale sur 60 tours de piste par invitation.

Classement par points tous les 5 tours (5 points à l'équipe première, 3 à l'équipe seconde, 2 à l'équipe torisienne et 1 à l'équipe quatrième). Exceptionnellement au 60<sup>e</sup> passage, les points comptent double ; et au 60<sup>e</sup>, ils comptent triple.

Toutefois, si une ou plusieurs équipes réussissent à prendre au lot au moins un tour complet, elles seront classées avant le lot quel que soit leur nombre de points.

Prix : 500 francs, 200 francs, 100 francs, 60 francs, 50 francs, 40 francs, 30 francs, 20 francs.

En outre, de nombreuses primes tient en espèces qu'en nature seront attribuées au cours de cette épreuve.

Donateurs : Bon Marché, Nouvelles Galeries, Maison Ulysse, Hutchinson, etc..

2<sup>e</sup> JOURNÉE : 17 AOUT 1924

1<sup>re</sup> Course. — Prix du Sporting Club de Vichy (régionale vitesse) : Repêchage réservé aux 3<sup>es</sup> des séries 1 qualifiés. Trois demi-finales (de 1<sup>re</sup> qualité pour la finale, 20 francs au 2<sup>nd</sup> et 5 francs au 3<sup>rd</sup>).

Finale : 150 francs et un objet d'art, 80 francs et 70 francs, offerts par le « Fidèle Berger ».

2<sup>e</sup> Course. — Locale Vifesse en 3 séries qualifiant chacune 1 homme. Finale au 1<sup>er</sup>, 60 francs et un boyau offerts par M. Malot, marchand de cycles à Vichy ; au 2<sup>nd</sup>, 30 francs et au 3<sup>rd</sup>, 20 francs.

3<sup>e</sup> Course. — Grand prix de la Compagnie Fermière : (T2 fond derrière motos) par invitation de 3 coureurs, 2.250 francs de prix.

4<sup>e</sup> Course. — Grand prix des Etablissements Oyhennart : Coupe, Challenge régional interclub sur 5 kilomètres par équipes de 4 coureurs.

Le classement se fera par addition des points des courses finissant le parcours, de la façon suivante :

On attribuera au 1<sup>er</sup> un nombre de points égal au nombre de coureurs prenant le départ, plus 5 ; au 2<sup>nd</sup>, le nombre de coureurs au départ moins 1 ; au 3<sup>rd</sup>, le nombre de coureurs au départ moins 2 ; etc... en diminuant chaque fois d'un point.

Seuls compliqueront au classement les 3 premières de chaque club. Le club qui arrivera avec le plus grand nombre de points calculés comme il est dit plus haut, se verra attribuer pour la mi-anne la garde du château. Celui-ci sera définitivement acquis au Club qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.

En outre, il sera attribué aux équipes de coureurs les indemnités suivantes :

1<sup>re</sup> équipe : 100 francs ; 2<sup>nd</sup> équipe : 60 francs ; 3<sup>rd</sup> équipe : 40 francs.

Seuls les Clubs du département de l'Allier et des départements limitrophes pourront prendre part au challenge.

Le premier du classement individuel recevra une plaque offerte par la maison Pirelli.

5<sup>e</sup> Course. — Internationale par éliminations : 100 francs, 50 francs, 30 francs et 20 francs. Le premier recevra, en outre, une montre offerte par la maison Hutchinson.

6<sup>e</sup> Course. — Course de motos : Internationale réservée aux entraîneurs du Grand prix de la Compagnie Fermière :

— 150 francs, 100 francs, 50 francs.

7<sup>e</sup> Course. — Consolation : Course des primes sur 5 tours de piste ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 100 francs en spéciales au cours du meeting (le Challenge des Etablissements Oyhennart étant exclu).

A chaque des quatre premiers passages, prime de 10 francs à l'heure en tête.

Prime finale : 50 francs, 25 francs, 10 francs, 10 francs.

LE MONTET

Accident d'automobile. — Mercredi soir, vers 23 heures 30, M. Fernand Royère, 28 ans, vétérinaire des contributions indirectes au Montet, sortit en automobile de Chavonay, lorsque arriva au passage à niveau de la ligne du chemin de fer de Moulins à Montluçon, rendu particulièrement dangereux en raison d'une insuffisance d'éclairage, sa voiture buta contre la barrière.

M. Royère, qui n'avait pu éviter le choc, fut blessé à l'estomac par le volant, et à la figure par le pare-brise.

Quant à l'automobile, elle eut son avantage complètement écrasée.

CREUZEL-LE-VIEUX

Aterrissage d'un avion. — Un avion militaire du centre d'aviation de Bron, piloté par un capitaine, a atterri vendredi après-midi, par suite d'une panne, à proximité du pont de Boutron. Le pilote est indemne, ainsi que l'appareil.

CUSSET

Nomination. — M. Gilles Château, avoué à Cusset, ancien député, vient de céder son siège.

M. Pierre Blanc, ancien principal clerc d'avoué à Paris, lui succéde.

LURCY-LEVY

Etat civil. — Mouvement de la population pendant le mois de juillet :

Marriage. — Lucien-Samuel Meunier, maréchal-ferrant, 23 ans, et Jeanne Héraut, couturière, 19 ans.

Accident de travail. — Au chantier « Rangeaud et fils », boulevard de l'Hôpital, un des corriers occupés à abattre les arbres du boulevard, a été blessé sérieusement à l'œil gauche, par une rame du marionnettiste ; c'est un nommé Edouard Soler, 26 ans, sujet espagnol. Il a été admis à l'hôpital civil.

## VICHY

### Les tribulations d'un manteau précieux

C'est une histoire qui semble fort compliquée. Elle le paraît beaucoup moins à notre police, qui se croit bien certaine de tenir le fil d'Ariane.

En quelques mots la voici :

Il y a quelque temps, le 5 juin pour être plus précis, arrivèrent à Vichy M. et Mme Kahn, riches Parisiens habitants les Champs-Elysées.

En débarquant à Vichy, Mme Kahn s'aperçut, un peu tard, qu'elle avait oublié, dans le compartiment de première classe du train qui l'avait amenée, un manteau de grande valeur. L'objet avait été emballé par un voyageur honnête, qui s'était empêtré d'aller le déposer au bureau des épaves de la gare. Quelques instants après, un individu, prétendant voyager avec une richesse italienne, se présenta à ce bureau pour réclamer un manteau brodé orné par la dame dont il était le cicerone.

Il n'hésita pas à le reconnaître dans ce qui lui fut présenté. Il lui fut remis et signa sur le registre : « Frati Aldo ». Quelques instants après, M. Kahn se présente à son tour. On devine la réponse qui lui fut faite. Mais M. Kahn, après s'être fait connaître d'une façon bien précise, déclara à l'administration du P.L.M. que le manteau était d'un grand prix, il ne pouvait se déclarer satisfait.

L'affaire en était là, et la police ignorait encore. Il y a deux ou trois jours, la dame préposée au bureau des épaves de la gare aperçut, place de la République, l'individu au manteau dont il était le cicerone. Elle l'accosta néanmoins et lui dit qu'il pourrait bien se trouver dans une mauvaise affaire.

L'employé avertit son chef de bureau, qui s'empressa de porter plainte. Mais le pretende Frati Aldo était déjà venu déposer le joli manteau au bureau des épaves du commissariat de police, dominant, cette fois son véritable nom : Boivio Alfredo.

Bovio Alfredo, sujet italien, qui a pu peut-être jadis exercer la profession d'écervelle dans son pays d'origine, est aujourd'hui plongé dans un hôtel situé place de la Source de l'Hôpital.

Convoqué au commissariat, il explique évidemment à sa façon, comment il a été en possession du joli manteau.

C'est une grande dame, prétend-il, qui l'a pris à l'atterrir au bureau des épaves de la gare un manteau qu'elle avait oublié dans le train. Cette dame avait disparue quand il a été de retour.

La police reste sceptique, et l'affaire n'est pas encore résolue.

### SPECTACLES ET CONCERTS

Au Grand Casino. — Escarmouche (création à Vichy), Opéra romanesque en 4 actes et 8 tableaux de Alfred Blau et Louis de Grammont, musiques de J. Massenet, avec M. Franz, de l'Opéra ; Mme Marguerite Monys, de l'Opéra ; Mlle Yvonne Courtois, de l'Opéra ; M. Arnal, de l'Opéra ; M. José de Trévi, au Casino de Vichy ; M. Bessereau, de l'Opéra ; G. Grummon, de la Monnaie.

2<sup>e</sup> Course. — Grand prix de la Compagnie Fermière : (T2 fond derrière motos) par invitation de 3 coureurs, 2.250 francs de prix.

3<sup>e</sup> Course. — Grand prix du Casino de Vichy : M. Bessereau, de l'Opéra ; G. Grummon, de la Monnaie.

4<sup>e</sup> Course. — Grand prix des Etablissements Oyhennart : Coupe, Challenge régional interclub sur 5 kilomètres par équipes de 4 coureurs.

Le classement se fera par addition des points des courses finissant le parcours, de la façon suivante :

On attribuera au 1<sup>er</sup> un nombre de points égal au nombre de coureurs prenant le départ, plus 5 ; au 2<sup>nd</sup>, le nombre de coureurs au départ moins 1 ; au 3<sup>rd</sup>, le nombre de coureurs au départ moins 2 ; etc... en diminuant chaque fois d'un point.

Seuls compliqueront au classement les 3 premières de chaque club. Le club qui arrivera avec le plus grand nombre de points calculés comme il est dit plus haut, se verra attribuer pour la mi-anne la garde du château. Celui-ci sera définitivement acquis au Club qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.

En outre, il sera attribué aux équipes de coureurs les indemnités suivantes :

1<sup>re</sup> équipe : 100 francs ; 2<sup>nd</sup> équipe : 60 francs ; 3<sup>rd</sup> équipe : 40 francs.

Seuls les Clubs du département de l'Allier et des départements limitrophes pourront prendre part au challenge.

Le premier du classement individuel recevra une plaque offerte par la maison Pirelli.

5<sup>e</sup> Course. — Internationale par éliminations : 100 francs, 50 francs, 30 francs et 20 francs. Le premier recevra, en outre, une montre offerte par la maison Hutchinson.

6<sup>e</sup> Course. — Course de motos : Internationale réservée aux entraîneurs du Grand prix de la Compagnie Fermière :

— 150 francs, 100 francs, 50 francs.

7<sup>e</sup> Course. — Consolation : Course des primes sur 5 tours de piste ouverte aux coureurs n'ayant pas gagné 100 francs en spéciales au cours du meeting (le Challenge des Etablissements Oyhennart étant exclu).

A chaque des quatre premiers passages, prime de 10 francs à l'heure en tête.

Prime finale : 50 francs, 25 francs, 10 francs, 10 francs.

### AUX ARENES

Aujourd'hui, — jour de repos à l'hippodrome — grande corrida de morture à la coquetterie.

Quatre toros de mise à mort avec des matadors et des cuadilleras réputés, qui combattront les plus vaillants espagnols du grand gala.

Le matin, à l'issue de l'Empire à Méridon, du théâtre des Capucines : Poulot, de l'Olympia ; l'humoriste Alphonse Minutis.

Le Petit Casino. — Maxime Léry, dans Au Nu Nupiel, comédie-vauville très légère, et à l'opéra d'Oscar Strauss, avec notre capriceuse diva Renée Page, MM. Willy Miral, Pauline Déméter, Léonard Lévy, Charles Castelnau.

Le Jardin. — Vive Vichy ! grande revue locale et féminine.

A Vichy Ciné. — Notre Dame de Paris, à la Vichy Ciné. — Notre Dame de Paris, à la Vichy Ciné.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

Prévoit également une représentation de l'opéra à l'heure en tête.

### ASSOCIATION SPORTIVE DE TIR

Concours régional du 29 juillet, 1.000 francs et 50 %



## Avis mortuaires

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service d'Enterrement de Monsieur l'abbé Emile LEMOINE Curé de Saint-Louis, de Fourchambault rappellement à Dieu, le 31 juillet 1924, dans sa 67<sup>e</sup> année.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 août, à 11 h et demie, en l'église Saint-Louis, de Fourchambault.

De la part de : M. Dabord Lemoine, son oncle ; M. et Mme Léon Lemoine ses neveu et nièce ; de M. le Doyen et les prêtres du Beyenne de Pouges ; et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur François AMELAINE

décédé en son domicile à Pouges-les-Eaux, le 20 juillet 1924, dans sa 63<sup>e</sup> année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 courant à heures du soir (heure légale), à l'église de Pouges-les-Eaux.

On se réunira à la maison mortuaire.

De la part de : Madame Amelaine, sa veuve ; ses enfants : Mme veuve Bellert et son fils ; M. et Mme Noizet et leur fils ; M. et Mme Petit et leurs fils et des familles Amelaine, Rony, Charles, Dars, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur Louis BATHO

décédé en son domicile, à Neuilly, le 1<sup>er</sup> août 1924.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 courant à 10 heures, heure légale, en l'église de Neuilly.

De la part de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister aux Convois, Service d'Enterrement de Monsieur François BOURDIER

décédé en son domicile, à Saint-Saulge, le 1<sup>er</sup> août 1924, dans sa 72<sup>e</sup> année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4<sup>er</sup> courant à 10 heures du matin, heure légale, en l'église de Saint-Saulge, sa paroisse.

On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 30.

De la part de : Mme Bourdier, sa veuve ; M. et Mme Bourdier, M. et Mme Bluzat, ses enfants, Mme Juliette Bluzat, sa petite-fille et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Services et Messes

Une messe de quarantaine sera célébrée le dimanche 4 août 1924, à 8 heures du matin en l'église cathédrale Saint-Cyr pour le repos de l'ame de

Madame Eugénie EMBS

Née Marie Leroy

De la part de toute la famille.

## Remerciements

Madame Lucy, M. Edouard Lucy et toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux Obsèques de

Monsieur Jean LUZY

Ainsi que toutes celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

\*\*\*

M. Dars et son fils, et les familles Petot Michel ainsi que toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame Eugénie EMBS

Née Marie Leroy

De la part de toute la famille.

## Officiers Ministériels

SAINT-GERAN-LE-PUY. — On cotoit : bourse, 7 fr. la livre, la livre : œufs, 4.25 la douzaine ; fromages, 1.25 pun : poulets, 5 fr. la livre ; lapins, 2.50 la livre ; pâtes, 2.50 à 3 fr. la paire ; vaches laitières, 2.50 à 3 fr. la paire ; porcs gras, 2.90 à 3 fr. la livre ; lapins, 90 à 100 fr. la pièce ; nourriss. 100 à 125 fr. la paire.

SAINT-SAULGE. — On cotoit : bourse, 7 fr. la livre, la livre : œufs, 4.25 la douzaine ; fromages, 1.25 pun : poulets, 5 fr. la livre ; lapins, 2.50 la livre ; pâtes, 2.50 à 3 fr. la paire ; vaches laitières, 2.50 à 3 fr. la paire ; porcs gras, 2.90 à 3 fr. la livre ; lapins, 90 à 100 fr. la paire.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS. — Les pluies tombées ces jours derniers, bien qu'inquiétantes, ont certainement décidé les éboucheurs à restreindre leurs envois ; aussi le marché n'a rien qui soit très actif et tout naturellement les cours ont progressé sur toutes les sortes et dans des proportions considérables.

Sur les bœufs, la hausse a varié entre 150 et 200 francs par unité ; sur les vaches, elle a été de 100 à 150 francs.

Quelques bonnes génisses sont allées jusqu'à 5 fr. 200 kilo viv.

Sur la catégorie cité bœufs de fournitures, la hausse est proportionnellement plus forte que sur les autres sortes.

Les taureaux ont suivi la même ascendance, 215 francs, de 325 à 480 fr. ; 250 vaches de boucherie, de 370 à 485 fr. ; 58 génisses, de 420 à 500 fr. ; 78 bœufs de tournières, de 260 à 365 fr. ; 34 taureaux, de 355 à 400 fr. les 100 kilos poids vifs.

SAINT-GERAN-LE-PUY. — On cotoit : bourse, 5 fr. la livre, la livre : œufs, 4.25 la douzaine ; fromages, 1.25 pun : poulets, 5 fr. la livre ; lapins, 2.50 la livre ; pâtes, 2.50 à 3 fr. la paire ; vaches laitières, 2.50 à 3 fr. la paire ; porcs gras, 2.90 à 3 fr. la livre ; lapins, 90 à 100 fr. la paire.

SAINT-SAULGE. — On cotoit : bourse, 7 fr. la livre, la livre : fromages du pays, 1 fr. pièce ; œufs, 4.50 la douzaine ; poulets, 6 à 8 fr. la paire ; canards, 18 à 22 fr. la paire ; pommes de terre, 0.50 la livre ; haricots verts, 1 fr. la livre ; choux pommes, 0.75 à 1.25 pièce ; choux-feuilles, 2.50 à 3 fr. la paire.

SENNECY-LE-GRAND. — On cotoit : bourse, 12 à 13 fr. le kilo ; œufs, 4.75 à 5 fr. la douzaine ; fromage de vache, 0.50 à 0.75 l'un ; de chèvre, 2.75 à 3 fr. la douzaine ; crème, 0.60 la lasse ; poulets gros, 20 à 25 fr. la paire, moyens, 16 à 18 fr. ; petits, 12 à 14 fr. ; poules, 12 à 20 fr. ; canards, 9 à 14 fr. ; pigeons, 7 à 8 fr. la paire ; pommes de terre, 1 fr. le kilo ; haricots verts, 1 à 1.25 le kilo.

SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS. — Les marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

\*\*\*

M. Dars et son fils, et les familles Petot Michel ainsi que toute la famille remercient bien sincèrement toutes les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Monsieur Jean LUZY

Assurément que celles qui leur ont témoigné des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance, ils s'excusent auprès de celles qui leur ont oublié, n'auraient pas reçu d'invitation.

LA REVUE ELEVE

Sommaire du 2 août :

1. Rosario (Nouvelle), traduit de l'espagnol par A. Francastel, par Don Ramon del Valle-Inclan.

II. L'Allemagne sous le régime du Rentenmark, par Jean Lascare, professeur à la Faculté de Droit de Paris.

III. Portraits d'écrivains : Paul Cazin, par de Montmorillon.

IV. All-By et Al Bassi ou un projet de conquête espagnole du Maroc en 1893, par Auriant, idem.

V. Impressions de Rome par Hubert Morand, VI. Quelques poètes belges académiciens, par Paul Pierens.

ANNÉCY SON CHOCOLAT

La Perle de la Savoie est incontestablement Annecy et son lac admirable. Sans égaler sa renommée mondiale le Chocolat d'Annecy est cependant ce qui se fait de mieux. Ses qualités courantes et ses chocolats fins de dessert distancent de loin les marques étrangères solidement réputées et coutant très cher.

Son prix raisonnable pour une grande marque mais surtout sa finesse exquise, qui lui donne les portes, il est sur la table du monde.

Essayez-le et vous n'en voudrez plus d'autre. On le trouve dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Représentant à Nevers, M. Bonabeau, 2, place du Musée.

Feuilleton de PARIS-CENTRE — 22 —

H. G. WELLS

L'HOMME INVISIBLE

Traduit de l'Anglais par Achille LAURENT

XXXXX

La boutique de Drury Lane (Suite)

Je pourrais prendre de l'argent où j'en trouvais. Je décidai de me payer un festin somptueux, puis de descendre dans un bon hôtel et d'y emmener une nouvelle garde-robe. J'étais plein d'une confiance étonnante ; j'étais un serial, — il ne m'est pas particulièrement agréable de me le rappeler. — J'entrai dans un restaurant, et déjà je commandais mon déjeuner, quand il me vint à l'esprit que je ne pourrais pas manquer sans exposer ma figure invisible. J'interrompis mon commandement, je dis au maître d'hôtel que je serais de retour dans dix minutes, et je sortis exaspéré. Je ne sais si vous appréciez à jamais été déçue de ce fait ?

Pas tout à fait d'une manière aussi tacheuse, répondit Kemp. Mais, je peux me figurer...

J'aurais échangé volontiers les imitations qui me gênaient. A la fin, ne pouvant plus résister au besoin d'une nourriture savoureuse, je m'adressai ailleurs et demandai un cabinet particulier. « Je suis, dis-je, désiguré d'une façon épouvantable. On me regarde avec curiosité ; mais, après tout, ce n'était pas une affaire, et je suis très bon, à vrai dire, mais c'était suffisant. Après, je restai à fumer un cigare et à me

## Foire &amp; Marchés de la Région

AUTUN. — On cotoit : poulets, 20 à 24 fr. la paire ; lapins, 14 à 16 fr. la pièce ; œufs, 4.50 à 4.75 la douzaine ; beurre, 5.50 à 5.75 la livre ; pommes de terre, 8 fr. le couple.

A la foire, on cotoit : bœufs de boucherie, 2 à 2.10 la livre ; boeufs de travail, 6.00 à 7.500 fr. la paire ; vaches laitières, 2.50 à 3.500 fr. la pièce ; veaux, 2.75 à 3.10 la livre ; porcs gras, 2.90 à 3 fr. la livre ; lapins, 90 à 100 fr. la paire ; nourriss. 100 à 125 fr. la paire.

CHALON. — Le marché a été assez bien approvisionné en légumes, dont les prix restent inchangés. On payait les haricots verts 1.00 le kilo ; les pommes de terre au détail se vendent 0.70 le kilo ; la heure valait, de 6.25 à 6.50 la livre ; les œufs, 5.50 la douzaine, et la paille, 1.50 la livre.

Dès le matin, des automobiles sillonnent la ville, chargées de bruyants musiciens pour donner un dernier divertissement à la population.

A 1 h. 30, le Parc de Montpercher ouvrira ses portes aux visiteurs, qui, il faut l'espérer, se presseront nombreux, aux guichets.

Peut-être le cortège des reines sera sonné en triomphal et donnera le signal de l'ouverture.

Dans toute la ville, les fanfares puis l'Harmonie et le Corps-Choral interpréteront avec une malicieuse habileté les morceaux les plus choisis de leur répertoire.

Entre temps, les réjouissances commencent à l'heure du soir (heure légale), à l'église de Pouges.

On se réunit à la maison mortuaire.

On la part de : Madame Amelaine, sa veuve ; ses enfants : Mme veuve Bellert et son fils ; M. et Mme Noizet et leur fils ; M. et Mme Petit et leurs fils et des familles Amelaine, Rony, Charles, Dars, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur François AMELAINE

décédé en son domicile à Pouges-les-Eaux, le 20 juillet 1924, dans sa 63<sup>e</sup> année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 courant à heures du soir (heure légale), à l'église de Pouges-les-Eaux.

On se réunit à la maison mortuaire.

On la part de : Madame Amelaine, sa veuve ; ses enfants : Mme veuve Bellert et son fils ; M. et Mme Noizet et leur fils ; M. et Mme Petit et leurs fils et des familles Amelaine, Rony, Charles, Dars, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur François AMELAINE

décédé en son domicile à Pouges-les-Eaux, le 20 juillet 1924, dans sa 63<sup>e</sup> année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 courant à heures du soir (heure légale), à l'église de Pouges-les-Eaux.

On se réunit à la maison mortuaire.

On la part de : Madame Amelaine, sa veuve ; ses enfants : Mme veuve Bellert et son fils ; M. et Mme Noizet et leur fils ; M. et Mme Petit et leurs fils et des familles Amelaine, Rony, Charles, Dars, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur François AMELAINE

décédé en son domicile à Pouges-les-Eaux, le 20 juillet 1924, dans sa 63<sup>e</sup> année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Ses obsèques auront lieu le lundi 4 courant à heures du soir (heure légale), à l'église de Pouges-les-Eaux.

On se réunit à la maison mortuaire.

On la part de : Madame Amelaine, sa veuve ; ses enfants : Mme veuve Bellert et son fils ; M. et Mme Noizet et leur fils ; M. et Mme Petit et leurs fils et des familles Amelaine, Rony, Charles, Dars, sœur, belle-sœur, neveux, nièces, cousins et cousines et de toute la famille.

\*\*\*

Vous êtes prié d'assister au Convoi, service d'Enterrement de Monsieur François AMELAINE

fixé par les gérants, en raison des bénéfices exceptionnels que pourraient donner certaines liquidations. Le surplus des bénéfices nets sera partagé dans les proportions suivantes : 50 % à la gérance et 50 % au capital social. Les pertes, s'il y a lieu, seront supportées par les gérants et les commanditaires au prorata de leurs mises de fonds sans que les commentaristes puissent être engagés au delà de leur apport. Lors de la liquidation de l'actif social, les fonds de réserve seront partagés entre les associés suivant les proportions sus-indiquées pour le partage des bénéfices.

Tous les associés n'ont autorisé à céder ses droits dans la société à un tiers quelconque, sans le consentement écrit des gérants.

La vente se disposerait : 1° par l'expiration du temps prévu pour sa durée ; 2° par la perte de la moitié du capital constatée par un inventaire ou autrement. La liquidation sera effectuée par les gérants ou au delà d'un échéance auxquels deux autres délégueraient leurs pouvoirs à cet effet. L'actif social, qui en subsiste après réalisation de l'actif, paient du passif et remboursement des apports sera partagé dans les proportions indiquées ci-dessus pour le partage des bénéfices.

Le décès d'un ou de plusieurs commanditaires n'entraînera pas la dissolution de la société qui continuera avec les héritiers ou les ayants droit du ou des prédecesseurs dans les conditions où les gérants auront la faculté à charge par eux de notifier leur intention par lettre recommandée, dans les trois mois qui suivront la mort, de racheter les droits sociaux du ou des commanditaires décédés moyennant remboursement de leurs apports, de la part des réserves calculées comme il est stipulé aux statuts, et payement au décès des apports par l'assurance sociale le tout payable dans les trois mois de l'acceptation du bilan.

Dans aucun cas, les héritiers d'un associé précédent ne pourront faire apposer les scellés sur les biens ou valeurs appartenant à la société ou en dépendant. Ils ne pourront communiquer dans les affaires sociales et ils devront toujours se faire représenter par un seul même commanditaire, qui sera agréé par le gérant.

Le décès d'un ou de deux gérants n'entraînera pas de dissolution de la société. Faute sera laissée au gérant ou aux gérants survivants de remplacer ou non le ou les gérants décédés. En cas de remplacement, le choix devra être approuvé par la majorité des associés en sommet d'assemblée physique ou morale, devant constatée, sera assimilée au décès. Le ou les nouveaux gérants seront tenus de racheter les droits sociaux du ou des gérants décédés et lui remplaceront lesdits droits fixes, comme il est prévu aux statuts, pour le partage de l'actif en cas de liquidation, la valeur du fonds de commerce étant déterminée par la moyenne des dernières années, les dernières années constatée par les bilans, multipliées par trois. Les droits sociaux ainsi calculés du ou des gérants décédés seront payables à ses ou à leurs héritiers préalablement à l'entrée en fonctions du ou des nouveaux gérants. Comme conséquence de leur désignation et de ce paiement, ils se trouvent dans l'état où aux gérants décédés tous leurs avantages et obligations.

Pour extraire : Signé : MOREAU. Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de la ville de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Les 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Meubles d'usage : tables, lits, commodes, valises, rideaux, ustensiles de jardin et de ménage, bâts, vaisselle, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

3<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de la ville de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Meubles d'usage : tables, lits, commodes, valises, rideaux, ustensiles de jardin et de ménage, bâts, vaisselle, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

3<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de la ville de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt-cinq juillet, à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Nevers.

Pour mention : Signé : MOREAU. 15.06

Etude de M<sup>e</sup> BILLOTTE, notaire à Aubigny-sur-Nère (Cher).

Le 15, 16, 17 août et suivants 1924.

VENTE MOBILIÈRE. 1<sup>re</sup> jour — Meubles de style commodes anciennes Louis XV et une avec cuivres, lit canapé, fauteuils, guéridon Empire avec cuivre sur marquerie, etc., tableaux, gravures.

2<sup>me</sup> jour — Mobilier moderne : chambre à coucher, armoire, bibliothèques, gravures, tableaux, meubles d'ornement. Catalogue adressé sur demande.

Pour extraire : Signé : MOREAU.

Deux originaux des actes de Société ont été déposés le vingt-cinq juillet mil neuf cent vingt-quatre, l'un au tribunal de commerce de la Seine ; et l'autre au greffe de la justice de paix de Paris, et le vingt-huit juillet mil neuf cent vingt